

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

## AMENDEMENT

N ° CL258

présenté par

M. Batut, M. Trompille, Mme Le Feu, M. Zulesi, Mme Krimi, M. Questel, Mme Vanceunebrock  
et M. Daniel

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.